

Fiche d'information

Réaménagement de la Rue du Breuil (Rue des Cygnes – Place du Breuil)

État du projet: en préparation

Catégorie: **Projet de construction, nouvelle construction/
réaménagement**
Phase: **Etude du projet**

Horizon de mise en œuvre*:
Début des travaux: 2026
Durée prévue des travaux: 3 ans
*Etat 2023

Objectifs

- Réaménagement de la place des Pianos comme centre
- Amélioration de la qualité urbanistique et paysagère
- Optimisation de l'emplacement des arrêts de transports publics
- Modération du trafic

Budget (estimation des coûts de réalisation)

Coûts totaux CHF 2.5 mio
Subventions (env. 40 %) CHF 1 mio
Part de la Ville de Bienne: CHF 1.5 mio

Direction de projet

Ville de Bienne, Département des infrastructures

Élaboré avec

les groupes d'intérêts comme par exemple:
Habitantes et habitants du quartier, commerces, Guilde Madretsch
Nord et InfoQuartier Madretsch

Affiliation

Projet principal : Mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) sur l'axe sud

Type d'implication de la population: Participation (Place des Pianos)

- Aménagement du nouveau centre de quartier «place des Pianos» grâce à l'espace public libéré par la démolition du giratoire, devant les quatre bâtiments d'angle.
- Thèmes végétation, mobilier et revêtements de sols de sol

Le contournement Est de l'A5 a contribué à transférer une partie du trafic individuel motorisé sur l'autoroute et à désengorger la ville en termes de circulation. Les mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) permettent maintenant d'effectuer des ajustements ciblés et d'augmenter l'attractivité de l'espace de vie urbain, des transports publics, du trafic vélo et de la mobilité piétonne. Les réflexions pertinentes et les mesures concrètes prévues pour le tronçon de la rue du Breuil sont brièvement présentées ci-dessous.

Le tronçon de la rue du Breuil est actuellement divisé en deux par l'imposant giratoire de la place des Pianos. Ce dernier ne répond plus aux exigences actuelles et doit être remplacé par une solution de carrefour peu encombrant avec comme flux de circulation principal la rue du Breuil. Cette solution permet ainsi de gagner des espaces libres et de redonner à la rue du Breuil son unité.

Objectif, but et pesée des intérêts

Accentuation de la rue du Breuil en tant qu'unité urbaine

Au sud de la place des Pianos, le tronçon de la rue du Breuil se caractérise par des espaces restreints, un mode de construction fermé et un volume de trafic actuellement élevé. Au nord de la place des Pianos, le volume de trafic diminue et les bâtiments fermés font place à un modèle irrégulier de parcelles bâties et non bâties. Ces différentes caractéristiques sont encore renforcées par l'élément de séparation que constitue l'imposant giratoire de la place des

Pianos. Une partie des mesures prévues vise donc d'améliorer la qualité urbanistique et paysagère de la rue du Breuil en tant qu'unité urbaine. Un autre paquet de mesures concerne l'amélioration de l'infrastructure pour les transports publics, la mobilité piétonne ainsi que les cyclistes. Concrètement, il est prévu de supprimer le giratoire de la place des Pianos et de réaliser à la place un carrefour peu encombrant sans feux de signalisation. De plus, la rue des Prés sera désormais reliée à la rue du Breuil à angle droit des deux côtés. En direction du centre-ville, le raccordement de la rue des Prés à la rue du Breuil se fait par un large trottoir traversant, favorable à la circulation des piétonnes et des piétons et qui clarifie en même temps la hiérarchie des rues. Enfin, l'architecture adaptée du nœud de la place des Pianos et qui permet de gagner des espaces libres devant les bâtiments d'angle adjacents, ce qui autorise une utilisation publique et confère à la rue des Pianos une fonction de centre plutôt que de représenter un élément de séparation.

Réflexions et décisions sur la configuration du site

Redimensionnement du carrefour de la place des Pianos et amélioration de la qualité urbanistique et paysagère

Actuellement, la rue du Breuil semble divisée en deux par l'imposant giratoire de la place des Pianos avec une partie nord entre le nœud rue des Cygnes / rue du Breuil et la place des Pianos et une partie sud entre la place des Pianos et la place du Breuil. Cette séparation est encore renforcée par le fait que le côté est est dominé par un mode de construction fermé avec des utilisations du rez-de-chaussée orientées vers le domaine public (surtout des magasins et des restaurants), tandis que la rue est bordée sur son côté nord aussi bien par des parcelles construites que non construites et que la densité d'utilisation est globalement plutôt faible. Afin de revaloriser l'image du site et de redonner à la rue du Breuil son unité urbanistique, il est prévu de démolir le giratoire de la place des Pianos. Pour absorber les flux de trafic, une solution de carrefour est prévue avec un raccordement à angle droit des deux côtés de la rue des Prés à la rue du Breuil. En raison du besoin d'espace nettement plus faible offert de cette solution (par rapport au giratoire actuel), trois petites surfaces peuvent être gagnées. Il est proposé de végétaliser ces espaces avec différentes espèces d'arbres (platane, chêne, tilleul et érable) et de faire de la place des Pianos le véritable centre du tronçon de la rue du Breuil. Le tronçon sera également valorisé par des trottoirs traversants plus larges et une rangée d'arbres prévue sur le côté nord entre le carrefour rue des Cygnes / rue du Breuil et la place des Pianos.

Réflexions et décisions relatives à l'écologie/au climat

Mesures visant à accroître la résilience face au changement climatique

Afin de relever les défis du changement climatique, la Ville de Bienne s'efforce d'accroître la résilience de l'écosystème urbains et développe des mesures visant à promouvoir le climat urbain.

La réalisation d'un carrefour peu encombrant sans feux de signalisation à la place des Pianos en lieu et place de l'imposant giratoire permet de gagner des espaces libres devant les bâtiments d'angle. Ces espaces libres peuvent être soit végétalisés ou recouverts d'un revêtement perméable permettant l'infiltration et l'évaporation de l'eau de pluie et qui empêche le développement des îlots de chaleur, très prononcé en été sur les sols imperméables. En combinaison avec la végétation, il en résulte un effet positif sur le microclimat urbain et sur la biodiversité. De nouvelles plantations d'arbres sont également prévues à hauteur de la friche en direction de la rue des Cygnes.

Réflexions et décisions sur la sécurité routière

Plus de sécurité grâce à des mesures adaptées et spécifiques à chaque tronçon

La sécurité de tous les usagers et usagères de la route doit être améliorée dans le cadre des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC). Les piétonnes et les piétons ainsi que les cyclistes sont particulièrement exposés et vulnérables à l'intérieur des localités. Leurs intérêts doivent donc être pris en compte dans les mesures de planification et d'exploitation. Afin de concilier de manière optimale les différents besoins en matière de sécurité routière, la Ville de Bienne prévoit donc des mesures adaptées à chaque tronçon.

Afin de souligner la redynamisation de la rue du Breuil en tant que centre secondaire, y compris sur le plan de la circulation, il est prévu de rétrécir la chaussée sur ce tronçon et d'y ralentir le trafic. L'introduction d'une vitesse de 30 km/h favorisera la cohabitation des différents modes de transport et augmentera la sécurité, notamment pour les cyclistes. L'infrastructure pour les piétonnes et les piétons sera également revalorisée. Sur le côté nord de la rue, entre

la rue des Cygnes et la place des Pianos, il est prévu d'élargir le trottoir. Le large trottoir traversant entre la rue des Prés et la rue du Breuil améliore également la sécurité et le confort des piétonnes et des piétons.

Réflexions et décisions sur le trafic

Types de routes adaptés aux exigences respectives

Dans l'espace urbain, les exigences requises pour les différents tronçons de route/rue sont différentes. La Ville de Bienne a donc procédé à leur classification en fonction de leurs dimensions, fonctionnalités et espaces. Elle a ensuite, sur cette base, attribué à chaque tronçon MaC une typologie de route/rue appropriée.

Le tronçon de la rue du Breuil se caractérise avant tout par son caractère de centre de quartier. C'est pourquoi un régime de vitesse uniforme est visé où les piétonnes et les piétons sont autorisés de traverser la route à l'endroit de leur choix. L'espace disponible pour la chaussée est en outre limité. En raison de cette combinaison de fonctions et d'espaces, une chaussée étroite avec un régime de vitesse de circulation de 30 km/h est prévue pour ce tronçon. Cette mesure doit favoriser la cohabitation des différents usagers et usagères de la route et augmenter leur sécurité. Afin de rendre la bifurcation de la rue du Breuil vers la rue des Prés confortable et sûre pour tous les usagers et usagères de la route, une bande polyvalente sera réalisée à la hauteur de ce carrefour.

Réflexions et décisions sur la pesée des intérêts

Prise en compte des différents besoins et intérêts d'utilisation

Lors de la construction ou du réaménagement de l'espace urbain, les intérêts des différents groupes d'usagères et d'usagers doivent toujours être pris en compte : Même si la priorité est donnée aux transports publics, la fluidité du trafic individuel motorisé (TIM) doit être garantie. De même, l'infrastructure pour les cyclistes et les piétonnes et les piétons doit être développée, mais en prenant en considération la coexistence de tous les usagères et les usagers de la route.

Avec les exigences posées par le changement climatique à la vie en ville, de nouveaux défis se posent en matière de plantation, mais aussi de nature et de perméabilité des sols.

Finalement, l'accès des riverains à leurs propriétés et des commerçants à leurs enseignes doit être garanti même après la mise en œuvre des mesures. Lors de la planification de chaque mesure, la Ville de Bienne s'appuie donc toujours sur un consensus aussi large que possible de la population concernée et met en œuvre les mesures qui ont passé avec succès le processus de clarification des différents besoins et intérêts d'utilisation.

Un objectif important pour la rue du Breuil est de redonner à ce tronçon une unité urbanistique et paysagère. Dans ce but, un carrefour avec la rue des Prés et trois petites places remplaceront l'imposant giratoire de la place des Pianos. La place des Pianos deviendra ainsi le véritable centre du tronçon de la rue du Breuil. Dans ce contexte, les places de stationnement seront maintenues dans la mesure du possible à proximité des commerces locaux, sauf si elles nuisent à la sécurité de la mobilité piétonne et des cyclistes ou si le besoin d'espace lié au réaménagement de la nouvelle place des Pianos l'exige.

Implication de la population

Possibilités de participation

Un processus de participation est prévu pour le tronçon de la rue du Breuil. Cela signifie que les habitantes et les habitants ainsi que les commerces participent, avec la Ville de Bienne, au développement et/ou à la mise en œuvre des mesures. Ce processus permet de garantir qu'une solution bénéficiant d'un soutien aussi large que possible puisse être trouvée. La décision finale concernant l'aménagement concret des mesures revient à la ville. Celle-ci communique sa décision de manière transparente et justifie une éventuelle adaptation ou un refus du projet élaboré en commun. Dans le cadre du réaménagement de la rue du Breuil, il est prévu que les habitantes et les habitants ainsi que les commerces puissent participer à l'aménagement de l'espace public libéré devant les quatre bâtiments d'angle. Les surfaces récupérées par la transformation du giratoire en carrefour avec des raccordements à angle droit avec la rue des Prés offriront de la place pour la plantation de différents arbres et éventuellement la mise en place de plates-formes surélevées pour des fleurs ou d'autres plantes. En outre, il faudra discuter de l'opportunité d'imperméabiliser les sols et du type de mobilier souhaité (bancs, fontaine, etc.).

Cependant, dans le cadre de la planification détaillée et comme pour tout autre projet, la Ville pourra aussi s'adresser directement à certaines personnes concernées par des mesures spécifiques, afin de clarifier des détails juridiques de la planification. En outre, la population a toujours la possibilité d'exercer une influence sur le projet par voies politiques ou juridiques officielles.

Financement / répartition des coûts

La Confédération (OFROU) verse des contributions aux coûts totaux de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) inscrites dans le plan directeur 2012. La part des subventions totales pour les mesures d'accompagnement s'élève à environ 40 % selon le plan directeur. Certaines des mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) sont intégrées dans le projet d'agglomération Bienne/Lyss et peuvent être cofinancées par la Confédération et le canton à hauteur de 60 % environ.

Le coût total du tronçon de la rue du Breuil s'élève à environ 2.5 millions de CHF. Environ 40 % de ces coûts sont pris en charge par la Confédération et les cantons.

Bases juridiques pertinentes

- **National:**
 - Projet d'agglomération Bienne/Lyss
 - Lois sur les routes
- **Cantonal:**
 - Loi sur les constructions (LC)
 - Procédures communales et cantonales d'adoption de plans et d'octroi de permis de construire
- **Régional:**
 - Stratégie Bienne 2030
 - Stratégie climatique 2050
 - Stratégie globale de mobilité de la Ville de Bienne
 - Plan sectoriel Vélo 2035

Contact

Ville de Bienne
Département des infrastructures
Rue Centrale 49
2501 Bienne
032 326 16 51
www.biel-bienne.ch

Projets connexes

- Assainissement des canalisations publiques
- Réaménagement de la rue de Madretsch ouest (MaC)
- Réaménagement de la rue de Madretsch est (MaC)
- Réaménagement de la rue des Prés est (MaC)

Se rapporte aux domaines d'activités

Routes, places, mobilier, végétalisation, éclairage, circulation, trafic, vélos, piétons, transports publics, trafic individuel motorisé (TIM), mobilité (partagée), sécurité